

**Question orale de M. De Bock : Nombre de véhicules personnels encodés comme véhicules services bénéficiant de l'exonération de stationnement.**

**M. De Bock** aimerait savoir combien de véhicules personnels d'agents communaux et d'agents du CPAS bénéficiant de facto de la gratuité totale de stationnement sur le territoire communal sont encodés dans la base de données correspondante. Quelle est l'évolution du nombre de ces véhicules de 2013 à 2019 ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que 72 agents disposent d'une carte de dérogation « multi-secteurs », ce qui représente une baisse importante par rapport au début de la mandature précédente, vu que plus de 400 agents communaux se trouvaient alors dans cette situation.

M. l'Echevin Wyngaard précise qu'il s'agit d'agents communaux, qui, dans l'exercice de leur fonction, utilisent leur véhicule personnel et bénéficient d'une exonération de stationnement moyennant le paiement de leur part d'une somme de 200 €.